

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 JUILLET 2013

Lors de sa réunion du 3 juillet 2013, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I - Projet Cigéo - centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne

Un nouveau dispositif pour le débat public sur le projet de centre de stockage profond réversible des déchets nucléaires à haute et moyenne activité (Projet CIGEO) en Meuse et Haute-Marne

Dans sa séance du 3 juillet, la Commission nationale du débat public a examiné la situation créée par l'impossibilité de tenir des réunions publiques.

En effet, les premières réunions publiques de Bure et Bar-le-Duc ont dû être interrompues, des perturbateurs empêchant tout intervenant de s'exprimer, y compris une élue qui manifestait son opposition au projet Cigéo.

La CNDP demande fermement aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue et la sérénité du débat.

Ce débat se poursuit néanmoins. Six semaines après son ouverture, **212 questions et 176 avis ont été exprimés, ainsi que 319 demandes de documentation et d'abonnement aux publications du débat**. A cette date, 39% des questions ont reçu réponse. Un **forum citoyen** a de plus été créé le 30 mai 2013.

De plus, **23 cahiers d'acteurs** ont été reçus par la Commission, provenant de toutes origines: instituts scientifiques, associations, entreprises, chambres consulaires, collectivités territoriales, syndicats ...

Le 6 juin, les représentants des 5 composantes de la concertation environnementale (élus, collectivités locales, syndicats ouvriers et patronaux, associations, administrations de l'Etat) avaient manifesté lors de la **Table ronde** organisée à Bar le Duc par la CPDP, en présence des deux vice-présidents de la CNDP, leur volonté de mener le débat à son terme, notamment en tenant les réunions publiques. Il faut noter que les collectifs organisateurs des manifestations précédentes n'avaient pas souhaité participer à la table ronde.

Les membres de la CNDP ont pris connaissance avec intérêt du sondage réalisé par TNS Sofres les 14 et 15 juin derniers (sondage joint en annexe).

Après examen de la situation, la CNDP a décidé de réorienter le débat public en utilisant tous les moyens d'expression du public. A cette fin, 3 mesures nouvelles seront mises en oeuvre :

1 - Pour aller à la rencontre du public à proximité du site du projet, **des rencontres locales** seront organisées avec les élus locaux, au niveau des communes, des cantons ou des intercommunalités, sous plusieurs formes: permanences, auditions publiques, petites réunions. Plusieurs dizaines de rencontres seront organisées en Meuse et Haute-Marne, les premières se tiendront dès la première quinzaine de juillet.

2 - Une dizaine de **débats contradictoires** interactifs sur Internet seront organisés de manière régulière. Le public sera invité à poser ses questions, ou à formuler son opinion, sur le site internet www.debatpublic-cigeo.org.

Seront présents pour lui répondre directement les représentants du maître d'ouvrage, l'ANDRA, des experts français et étrangers et des parties prenantes du débat (élus, responsables d'association, syndicalistes, entrepreneurs...).

Chaque réunion sera consacrée à un thème : opportunité du projet, solutions alternatives, nature et quantité des déchets, sécurité, transports, réversibilité, impact socio-économique...

Le premier débat aura lieu le jeudi 11 juillet, sur le thème de la diversité des déchets radioactifs, avec notamment M. Benjamin Dessus, ingénieur et économiste, et un responsable de l'IRSN.

3 - Enfin une **Conférence de citoyens** sera mise en oeuvre.

Cette formule de démocratie participative consiste à former au sujet traité un panel de citoyens représentatifs de la diversité des populations des deux départements et de les inviter à formuler un avis éclairé sur le projet.

Afin, d'une part de mettre en oeuvre ces nouveaux dispositifs, en particulier la conférence de citoyens, d'autre part de répondre aux questions soulevées par l'ASN dans son avis du 16 mai 2013, **la Commission nationale du débat public a décidé de prolonger le débat Cigéo de 2 mois, c'est à dire jusqu'au 15 décembre 2013**, en application de l'article L121-11 1er alinéa du code de l'environnement.

Une **information détaillée** sur ce nouveau dispositif sera adressée à l'ensemble des 180.000 foyers de Meuse et Haute-Marne, tandis que les comptes Facebook et Twitter de la CNDP et le site Internet du débat assureront une diffusion plus large de l'information.

*
* *

La CNDP réaffirme que le débat public porte en particulier sur l'opportunité du projet. Elle accordera une attention toute particulière à la prise en considération des avis formulés par le public dans les décisions ultérieures concernant Cigéo.

II - Projet de Centre Européen d'Essais Ferroviaires (Railenium)

Réseau Ferré de France a publié le 28 mars 2013 conformément à l'article L. 121-8-II du code de l'environnement les objectifs et les principales caractéristiques du projet de Centre Européen d'Essai Ferroviaires prévoyant expressément la possibilité de consulter le dossier du projet jusqu'au 3 juin 2013.

Par délibérations du 29 et 31 mai 2013 les communes de Saint-Rémy Chaussée et Ecuelin ont saisi la Commission nationale du débat public.

La Commission nationale a considéré que, bien que reçues au-delà du délai de deux mois après la publication du projet par Réseau Ferré de France, les saisines étaient exceptionnellement recevables en raison de la mise à disposition du dossier expressément prévue jusqu'au 3 juin par Réseau Ferré de France dans la publication.

La Commission nationale du débat public a décidé de ne pas organiser de débat public mais de recommander au maître d'ouvrage de mener une concertation :

- sous l'égide d'une personnalité indépendante que la CNDP désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,
- faisant une large place à l'information du public et à la participation de celui-ci, notamment à l'occasion de réunions publiques.

Elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

M. Michel Gaillard a été nommé garant de cette concertation.

III - Projet de réaménagement du réseau de transport d'électricité entre Persan et Cergy dans le Val d'Oise

Par lettre du 18 juin 2013 reçue le 26 juin 2013 le Président du Directoire de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a saisi la Commission nationale du projet de réaménagement du réseau de transport d'électricité entre Persan et Cergy dans le Val d'Oise.

Ce projet de transformation d'une ligne de 225 000 V en ligne de 400 000 V sur une distance de 20 km d'aménagement des postes électriques de Cergy, Terrier et le Plessis Gassot et le raccordement de ligne à 400 000 V sera mené en réutilisant les pylônes existants.

L'objectif du projet est d'assurer la sécurité de l'alimentation électrique du Nord-Ouest francilien dans le cadre de l'augmentation des flux des puissances internationales. Le maître d'ouvrage considère que si rien n'est fait sur l'axe Cergy-Terrier les limites de transit seront fréquemment atteintes.

Ce projet concerne les 11 communes où est actuellement implantés la ligne de 225 000 V entre Persan et Cergy et les communes riveraines du Plessis-Gassot où seront réalisés des travaux annexes.

La Commission nationale a décidé que ce projet ne devait pas faire l'objet d'un débat public mais qu'elle recommandait à Réseau de Transport d'Electricité de mener une concertation.

Cette décision est fondé sur les éléments suivants :

Bien que l'intérêt national de la fluidité du transport d'électricité soit évident, le fait de réaliser ce projet à partir d'une ligne existante, conduit à ne pas faire de débat public.

Néanmoins, les enjeux sociaux, économiques et les impacts locaux du projet justifie qu'une concertation avec le public soit mené par le maître d'ouvrage sous l'égide d'une personnalité indépendante.

IV - Projet Arc Lyonnais/Val de Saône

M. Jean-Yves Ollivier, président de la Commission particulière du débat public Arc Lyonnais/Val de Saône a présenté le dossier du débat. La Commission nationale l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public en faisant observer que les documents auxquels il est fait référence dans le dossier devaient être rendus publics.

Sur proposition de M. Jean-Yves Ollivier, la Commission nationale a approuvé le calendrier du débat qui aura lieu du 18 septembre au 18 décembre 2013 et approuvé ses modalités de mise en œuvre : 19 réunions publiques, un site Internet dédié et plusieurs points presse en ouverture et clôture du débat.

V - Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

La Commission nationale, à la demande de Réseau Ferré de France (courrier du 21 juillet 2013), a décidé de prolonger la mission de Mme Goffi comme garante de la concertation post-débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon qui lui avait été confié le 4 juillet 2012.

VI - Projet de ligne Massy-Valenton

La Commission nationale a décidé, à la demande de Réseau Ferré de France (courrier du 24 mai 2013), de désigner Mme de Carlo garante de la deuxième phase de la concertation volontaire organisée par Réseau Ferré de France sur la modernisation de la ligne Massy-Valenton.



Christian LEYRIT